



Sorgues, le 10 octobre 2018

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE à LATOUR DE CAROL LE VENDREDI 21 SEPTEMBRE

La séance est déclarée ouverte à 17h par la présidente Danielle OVERAL-GRANVILLE.
Seize associations sur les 19 que compte la fédération sont présentes ou représentées.
Le quorum requis est ainsi atteint pour la tenue de cette assemblée.
Les associations dont les délégués sont présents ou représentés sont :

- Association Botanique et Mycologique Bas Alpine : Bernard OVERAL – Danielle OVERAL-GRANVILLE
- Association Entrevalaise de Mycologie et Botanique appliquée : Jean Louis RAFFAGHELLO – Jean-Baptiste PEREZ
- Association des Naturalistes de Nice et des Alpes Maritimes : Jean-Louis et Éliane RAFFAGHELLO
- Association Mycologique d'Aix-en-Provence : Gilles POULET
- Société Mycologique de Provence : Pierre IVALDI
- Société Mycologique d'Ajaccio : Danielle PUCCINI avec pouvoir de Marie Antoinette BURONI
- Société Mycologique de Porto Vecchio : Élisabeth HODES avec pouvoir de Philippe AUBEL
- Société Mycologique des Pieve et de Haute Corse : Yvette et Ange RAFFALI
- Société Mycologique d'Alès : Roland HANON
- Société d'Horticulture et d'Histoire Naturelle de l'Hérault : Odile CHAMPION avec pouvoir de Mariejo MAURUC
- Association Mycologique et Botanique de l'Hérault et des Hauts Cantons : Anne Marie BOURGESSE - Jean Paul ROMAN
- Société Mycologique André Marchand : Monique CASADO
- Société Mycologique de Vaucluse : Jean Louis SAVIGNONI

- S.S.N.A.T.V de Toulon : Colette JAUFFRET avec pouvoir de Christine VALANCE
- Société d'Études des Sciences Naturelles de Béziers : Marie France SOULIE
- Société Mycologique et Botanique de Catalogne Nord : Louis THOUVENOT – Jean-Louis JALLA.

La présidente commence la séance en proposant un vote pour l'admission au sein de la FAMM d'une association de Perpignan, la Société Mycologique et Botanique de Catalogne Nord, représentée par son président Louis THOUVENOT et deux sociétaires délégués, Jean-Louis JALLA et Mijo GOMEZ. Cette admission est votée à l'unanimité et la présidente souhaite la bienvenue aux nouveaux membres.

Danielle OVERAL-GRANVILLE présente le bilan moral **et** d'activités de l'année écoulée. Ce fût une année riche en travaux, en particulier il faut saluer l'implication de Jean CHABROL dans la révision des statuts et du règlement intérieur. Francis FOUCHIER quant à lui et grâce à l'efficacité de sa présidente Claude MONIER, a obtenu de bien meilleures conditions financières pour l'impression des bulletins en changeant d'imprimeur, tout en gardant la même qualité.

La FAMM a connu quelques problèmes avec la comptabilité de la CEMM occasionnés par la Banque Postale où est déposé le compte, suite au changement du bureau de la CEMM dont la présidente actuelle est italienne, ainsi que la trésorière. Ces problèmes sont en voie d'être solutionnés.

Le projet MYCOFAMM poursuit son bonhomme de chemin et on est proche de la signature d'une convention entre les deux Conservatoires botaniques concernés et la FAMM.

La FAMM entretient toujours de bonnes relations avec la FMBDS qui est chargée d'organiser les prochaines journées jumelées en 2019.

Il en est de même avec la CEMM où durant ces journées pyrénéennes, on a pu rencontrer nos collègues des autres pays.

La présidente rappelle ensuite que son mandat, décidé à Porticcio en 2014, arrive à son terme. Apparemment il ne se présente pas de volontaire pour prendre sa succession et elle accepte de prolonger d'une année ce mandat pour mener à bien les actions engagées depuis lors.

Gilles POULET, le trésorier, présente le bilan financier.

Il précise que, suite à de nouvelles dispositions ministérielles, les comptes pour la présente année, devront être arrêtés au 31 décembre. Et dorénavant les comptes devront suivre l'année civile.

Il présente un état des comptes effectif au 4 avril et un compte prévisionnel pour le reste de l'année car certains règlements n'ont pas été effectués.

L'assemblée donne quitus au trésorier pour son action et le bilan est approuvé.

Mais en pièce jointe, il vous fait parvenir cet état des comptes arrêté à la date du 10 octobre.

En ce qui concerne le bulletin, qui, nous le soulignons, est toujours livré dans les temps, comme il a déjà été dit, le fait de changer d'imprimeur a divisé par 2 le coût de l'impression tout en conservant la même qualité.

Un numéro spécial JOURNEES CEMM /FAMM, relatif à ces présentes journées, pourra être édité l'an prochain et bénéficiera d'une allocation de 800 € pour couvrir les frais supplémentaires, allouée par la SMAM qui la prélèvera de la subvention que lui octroie la CEMM pour l'organisation de ces Journées.

Jean-Louis RAFFAGHELLO ne signale rien de particulier concernant le site Internet mais il serait bon de pouvoir étoffer le « cartable » par l'envoi de documents didactiques.

Manifestations à venir :

- Journées FAMM /FMBDS du 23 au 28 septembre 2019 à FOURNOLS (63)
- Journées CEMM du 6 au 12 octobre 2019 à SIBARI en Calabre (Italie) au Minerva Club Resorts – inscription 40 € - hébergement 350 € en chambre double ou 425 € pour un single – supplément pour chien 30 € - acompte avant le 30 avril – solde avant le 1^{er} septembre.

Pour 2020, il est question de l'Espagne ou du Portugal pour la CEMM, de la Corse (Porto Vecchio, Ghisonaccia ...) pour la FAMM mais rien de formalisé encore.

Comme aucun membre du CA de la FAMM n'a participé aux dernières rencontres, nous n'avons pas de nouvelles de la CAFAM. Le compte-rendu nous sera adressé lors de sa parution.

En ce qui concerne les travaux de Jean CHABROL pour la révision des statuts et du règlement intérieur, la commission s'est réunie lors de ces Journées et poursuit son étude.

Projet MYCOFAMM :

Gilles Corriol nous présente l'outil de saisie de données du CBNMMP avec lequel nous allons signer incessamment une convention.

Un accès aux données sera réservé pour la FAMM qui devra signer des conventions avec ses associations lesquelles recevront alors un code d'accès. Ces données seront

disponibles en accès libre sur le site de SILENE de manière générale et avec un maillage large ainsi que sur le site du Conservatoire Botanique National Pyrénées-Midi-Pyrénées avec code d'accès pour des données plus précises. Site à consulter : myco.cbnmp.fr
Gilles CORRIOL présente des formulaires de cartographie destinés à bien localiser les récoltes.

Herbier DONADINI :

Une convention a été signée entre la FMBDS, la FAMM et Nicolas VANVOOREN pour fixer un cadre au projet, les modalités de son déroulement et surtout son financement. Celui-ci sera de 3 000 € par la FMBDS, de 500 € par la FAMM et également 500 € par l'association ASCOMYCETE.ORG.

Projet ALVAREDO :

Ce mycologue professionnel espagnol avait au départ informé Pierre-Arthur MOREAU de son projet « Citizen Mycology » concernant la mycologie méditerranéenne. Celui-ci a demandé à Pablo ALVAREDO de prendre contact avec la FAMM plus à même d'être concernée par ce projet. Il y a eu un échange de mails avec la Présidente, d'abord réticente car n'étant pas assurée des motifs d'un tel projet et surtout de disposer des ressources humaines pour le prendre en charge. Après avoir précisé que celui-ci, destiné à collecter des données, numériser des herbiers, définir de nouvelles zones, publier les résultats, engloberait des analyses génétiques, Pablo ALVAREDO a proposé non pas un partenariat mais une collaboration. Nicolas VANVOOREN a accepté d'en assurer le fonctionnement avec l'aide de Jean CHABROL. Le CA de mardi a voté positivement pour cette solution. L'AG confirme cette décision.

MYCOLIST :

Serge POUMARAT qui identifiait les espèces à partir de photos, demande à être remplacé. Sa décision a été entérinée par le CA qui ne juge pas indispensable son remplacement.

La présidente informe l'assistance de la parution d'un nouveau livre de Guillaume ESSARTIER aux éditions BELIN au prix de 24 € : *Les Champignons – tout ce qu'il faut savoir en mycologie.*

La Présidente clôt la séance à 18h10., après avoir vivement remercié la Société André Marchand qui a beaucoup œuvré pour assurer la réussite de ces journées après la fermeture inopinée du centre de vacances d'Egat.

La Présidente Danielle OVERAL-GRANVILLE La Secrétaire Odile CHAMPION